

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES
10 Rue Jean Gilles, local n° 902,
31100 TOULOUSE

E-mail : ciah31@free.fr

Site : <http://handi.social.free.fr/ciah31.html>

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 FEVRIER 2011 : 6 ANS APRES LA LOI N° 2005-102, TRAMWAY T1 DE TOULOUSE : TISSEO ET TOULOUSE PEUVENT ET DOIVENT MIEUX FAIRE pour les personnes à mobilité réduite !

Nous vous invitons à un **point presse** que nos représentants associatifs tiendront

Le vendredi 11 février 2011 à 14 h

A la station de tramway des Arènes

Nous vous exposerons les difficultés quotidiennes des personnes en situation de handicap quand elles veulent utiliser le tramway de Toulouse, en raison de sa mauvaise accessibilité ...

En effet, les lacunes horizontales (distance entre le nez de quai et la rame) sont proches de la limite maximale réglementaire de 50 mm au niveau des portes doubles et largement supérieures à la norme au niveau des portes simples (78 mm en moyenne).

DES ETUDES ONT MONTRE LA DANGEROUSITE DE LACUNES DE PLUS DE 20 MM

Des études d'accidentologie, réalisées par des laboratoires et organismes officiels (Laboratoire National d'Essai, INRETS), ont démontré que la dangerosité augmente pour les personnes à mobilité réduite avec des lacunes supérieures à 20 mm (dimensions maximum préconisées par le COLIAC¹ depuis 2003).

D'autres villes ont mis en place des dispositifs techniques pour réduire au maximum cette lacune : c'est notamment le cas à Nantes, Bordeaux, Montpellier, Lyon, Grenoble, etc.

Le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a demandé officiellement au gouvernement, dans un avis du 31 août 2010, la modification de l'arrêté fixant les dimensions maximales de ces lacunes. Cette préconisation du CNCPH est reprise dans la partie accessibilité du rapport préparant la Conférence Nationale du Handicap, qui se tiendra en juin 2011, et qui a pour mission de dresser le bilan de l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur le handicap.

LES ASSOCIATIONS TOULOUSAINES RECLAMENT LA MISE EN PLACE RAPIDE DE SOLUTIONS PRATIQUES SIMPLES

En raison des délais de recours, trois associations membres de notre collectif associatif (l'ADIM, l'ANPEA et le GIHP Midi-Pyrénées) ont du, sans attendre le terme des discussions en cours, déposer le 25 janvier 2011 devant le Tribunal Administratif une requête en annulation de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2010 portant mise en exploitation commerciale de la ligne E de tramway de Toulouse-Blagnac.

Toutes les associations membres de notre collectif associatif approuvent et soutiennent cette action en justice.

Nous voulons croire à la compréhension des difficultés de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap par les responsables de Tisseo et les élus, et à leur attention pour l'intégrité de personnes déjà vulnérables ou fragilisées.

Améliorer l'accessibilité du tramway pour les personnes à mobilité réduite, c'est améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, notamment des personnes âgées et des adultes accompagnés d'enfants et/ou de poussettes, etc.

Au-delà de paroles, les citoyens en situation de handicap ont maintenant besoin d'actes concrets.

11 FEVRIER 2011 : 6 ANS APRES LA PROMULGATION DE LA LOI N° 2005-102, TOULOUSE ENCORE BIEN TROP LOIN DERRIERE LES AUTRES GRANDES VILLES DANS LE BAROMETRE DE L'EXPRESS

Le CIAH 31, dont les associations réunissent plus de 5 000 personnes, appelle donc à la mise en place de dispositifs simples pour faciliter la vie de tous. Ce que les autres grandes villes Françaises ont réussi à faire,

¹ COLIAC : COmité de Lliaison pour l'Accessibilité des transports, du cadre bâti et du tourisme (organisme relevant du Conseil National des Transports)

Toulouse, ville de l'aérospatiale en développement, peut et doit le faire, surtout quand elle se revendique du concept « ville sans barrière pour tous » !

Pour que Toulouse dépasse sa mauvaise 32^{ème} place du classement du baromètre de l'accessibilité APF l'Express qui sort ce jeudi 9 février et remonte à sa place logique de 4^{ème} ville de France, il reste du travail !

Personnes contacts : Odile MAURIN, Handi-Social, tél : 06 68 96 93 56
Jean BOUILLAUD, GIHP Midi-Pyrénées, tél : 05 61 24 60 80
Magalie DEJEAN, APF 31, tél : 06 83 77 65 90
Rémy BLESSON, GIHP Midi-Pyrénées, tél : 05 61 30 48 29.

Pour en savoir plus :

http://handi.social.free.fr/crbst_23.html

Associations membres du CIAH 31 :

- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Charcot – Marie – Tooth (CMT)
- Association Connaître les Syndromes Cérébelleux (CSC)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Être Et Avoir 31
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)